

Le génie végétal pour préserver les berges

Le Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Hyrôme a réalisé, durant le mois de décembre 2004, deux chantiers de protection de berges sur la commune de Chemillé, dans le jardin des plantes médicinales.

L'érosion, phénomène naturel mais amplifié par les activités humaines, avait provoqué l'effondrement d'une partie des berges. L'absence totale de végétation a amplifié la force érosive de l'eau surtout en période de crue.

La méthode la plus courante pour limiter ces effets est souvent le «génie civil», c'est-

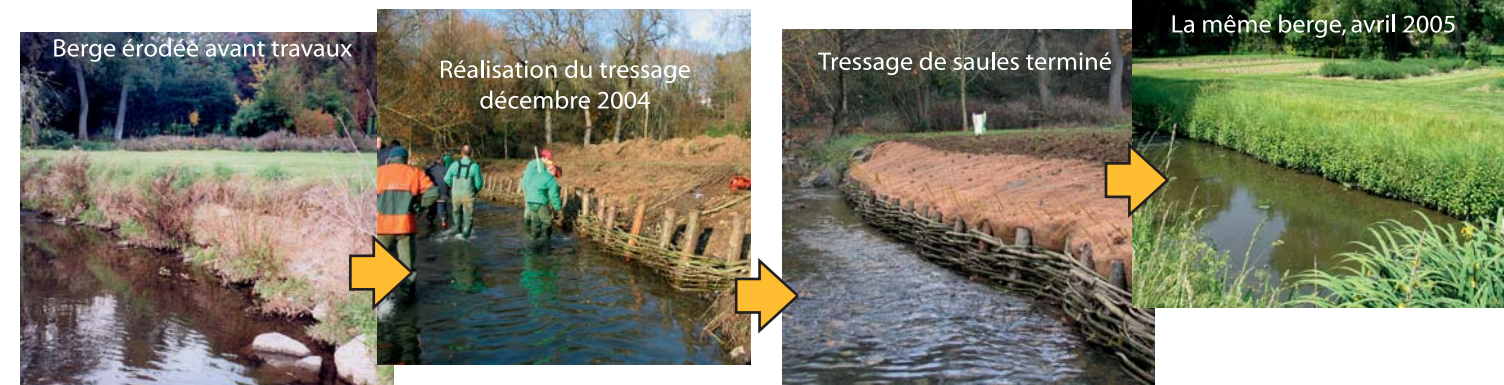
à-dire la pose d'enrochements, voire même du bétonnage de tronçons de berges!

Dans le cadre du CRE, le SIB Hyrôme a opté pour une technique douce de "génie végétal" qui a pour objectif d'utiliser les capacités naturelles des végétaux pour prévenir les érosions de berges.

Dans le cas de Chemillé (photographies ci-dessous), c'est la technique du « tressage de saules » qui a été utilisée : des pieux de châtaignier ont été enfoncés au pied des berges abîmées, et des branches de saules, fraîchement coupées, sont tressées entre

Le végétal au secours du patrimoine aquatique

les pieux sur toute la longueur concernée. Ensuite, ces branches, en contact avec la terre, vont bouturer facilement et former ainsi des buissons de saules. Le système racinaire se développe, la berge est stabilisée toujours plus chaque année et l'érosion est arrêtée. Au printemps qui suit, la végétation se développe si rapidement que l'intervention n'est même plus visible!



Eau et haie : des éléments indissociables

En plus de ses intérêts paysagers, écologiques et agronomiques, la haie présente de nombreuses vertus favorables à l'épuration naturelle des eaux. C'est pourquoi le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de l'Aubance (SIABA), qui a pour objet de participer à la reconquête de la qualité des eaux, a décidé de mettre en place un programme de plantation de haies dès 2004, sur 3 communes, et de l'étendre en 2005 à 5 communes supplémentaires riveraines de l'Aubance.

Le projet concernera à moyen terme l'ensemble des communes adhérentes au SIABA. Ainsi, ce dernier apparaît comme précurseur de la mise en œuvre de la préconisation du SAGE portant sur la restauration du bocage.

La haie offre des intérêts multiples

La haie héberge des prédateurs auxiliaires contre les ravageurs des cultures. Elle favorise la régularité des rendements.

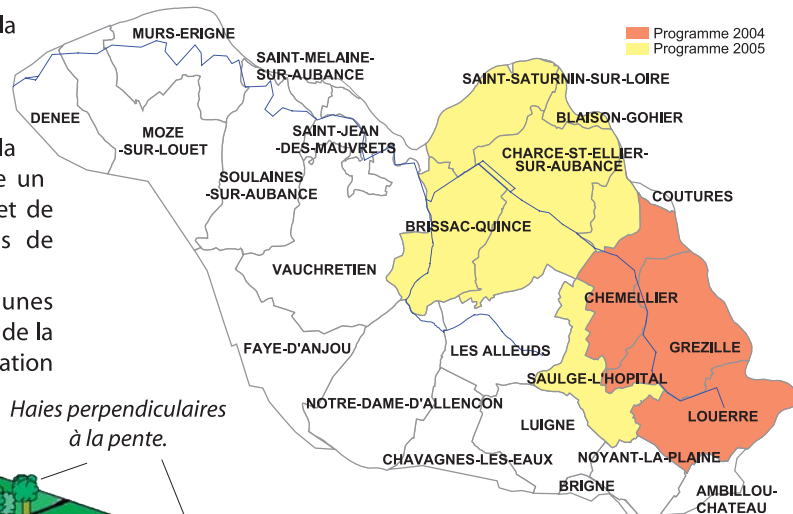
Perpendiculaire à la pente la haie limite la vitesse d'écoulement de l'eau, les effets du ruissellement ainsi que l'érosion.

Filtration des polluants absorption des nitrates et des phosphates

L'ombre apportée au cours d'eau limite l'évaporation et la prolifération des plantes aquatiques.

Nappe alluviale
Résultat : 3 à 4 fois moins de phosphates, moins de pesticides.

Valeur paysagère de la haie, souvent assimilée à une agriculture intégrée et au développement durable.



Les actions du SAGE Layon Aubance

Thématiques	Objectifs	Actions en cours
Milieux aquatiques	Restauration des cours d'eau	- Le Layon, l'Aubance et l'Hyrôme sont concernés par des Contrats Restauration et Entretien en cours. - Expériences d'effacement d'ouvrages sur le cours de l'Aubance depuis 2000 et sur le cours du Layon depuis 2005. - Réalisation de passes à poissons.
Zones humides	Gestion des ouvrages hydrauliques	- Inventaire réalisé sur le réseau hydrographie de l'Aubance en 2003. - Inventaire réalisé sur une partie du bassin du Lys en 2004. - Définition d'un observatoire des zones humides en 2005.
	Recensement et valorisations des zones humides	Les plus grandes communes ont modernisé leurs infrastructures (Brissac-Quincé, Doué-la-Fontaine, Vihiers, Chemillé...).
	Amélioration des infrastructures d'assainissement collectif	- La commune de Grézillé n'utilise plus de phytosanitaires. - Projet de mise en place de plans de désherbage dans les communes volontaires. - Partenariat avec le Parc Loire Anjou Touraine et la Cellule Régionale Phytosanitaires pour construire les actions.
	Amélioration des modalités d'utilisation des pesticides en dehors de l'agriculture	La Fédération Viticole de l'Anjou est prête à mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de conseil auprès de ses adhérents.
	Développement des techniques alternatives aux traitements phytosanitaires en viticulture	Le SIABA a engagé sur plusieurs communes des plantations de haies ayant pour objectif l'amélioration de la qualité de l'eau.
	Restauration du Bocage	Les professionnels agricoles construisent des actions de sensibilisation en partenariat avec la CLE.
	Amélioration des pratiques agricoles d'utilisation des produits phytosanitaires	Un comité de pilotage des rosieristes - pépiniéristes de la région de Doué-la-Fontaine a été installée afin de trouver des solutions alternatives et pérennes.
	Suppression des prélèvements directs pour l'irrigation en période d'étiage	- Article concernant l'usage des phytosanitaires par les jardiniers à insérer dans les bulletins municipaux, bulletin l'"Eau en Layon Aubance". - Concours de dessin pour les écoles 2004 - 2005.
	Sensibilisation - information des acteurs locaux et de la population	

Ce n'est qu'un début des actions lancées par le SAGE, d'autres viendront...

Dico

Qu'est-ce que la Directive Cadre Européenne sur l'eau ?



Adoptée le 23 octobre 2000 et transposée dans le droit français le 21 avril 2004, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) entend établir un cadre plus général pour la gestion et la protection des eaux continentales, souterraines et côtières. La DCE fixe un objectif clair : **atteindre le bon état écologique des eaux du territoire en 2015**. Elle propose une méthode de travail : un état des lieux du bassin Loire-Bretagne, la définition d'objectifs, et la mise en œuvre d'actions nécessaires pour atteindre les objectifs fixés. C'est pourquoi le Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne est en cours de révision. La DCE introduit également la notion de participation du public. Ce qui implique une politique d'information et de consultation. Enfin, la DCE intègre les thématiques de l'aménagement du territoire et de l'économie, elle demande notamment d'analyser les coûts des actions nécessaires afin d'optimiser les programmes.

Pour en savoir plus : <http://www.ecologie.gouv.fr>

Pour tous renseignements concernant le SAGE :

M. Christian PREMEL-CABIC
Animateur de la Commission Locale de l'Eau
Mairie
49540 MARTIGNE BRIAND
Tél. : 02.41.38.58.42 - Fax : 02.41.38.23.85
clesagelayonaubance@yahoo.fr

Pour toute information relative aux Syndicats de Rivières

M. Bastien MARTIN
Technicien des bassins du Layon et de l'Hyrôme
Mairie
49540 MARTIGNE BRIAND
Tél. : 02.41.59.86.59 - Fax : 02.41.38.23.85
smblayon@wanadoo.fr

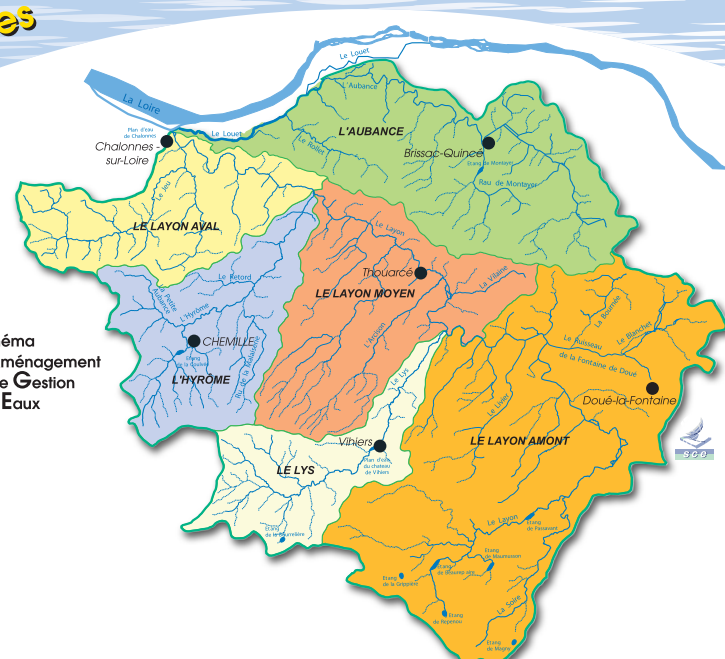
M. Franck LEMONNIER
Technicien du bassin de l'Aubance
Mairie
49320 BRISSAC-QUINCÉ
Tél. : 02.41.54.19.39 - Fax : 02.41.54.80.26
siaba@cegetel.net

Dépôt légal : novembre 2005 I.S.S.N. en cours.

Contacts



L'actualité du SAGE et des Syndicats de rivières



Edito

Le projet SAGE aboutit

• La consultation des collectivités

La Préfecture de Maine et Loire a piloté la consultation du projet SAGE par les collectivités du 6 décembre 2004 au 6 février 2005. Les membres de la Commission Locale de l'Eau ont accompagné cette démarche en se déplaçant dans les communes pour présenter le projet lors des réunions des conseils municipaux. La moitié des communes du territoire a ainsi été informée et sensibilisée.

• La consultation du Comité de Bassin Loire-Bretagne et du public

Le projet de SAGE a également été approuvé à l'unanimité par le Comité de Bassin Loire-Bretagne à Orléans le 8 juillet 2005. Le document SAGE est actuellement soumis à la consultation

du public dans les mairies (du 30/09/05 au 29/11/05).

• L'étape suivante : l'arrêté préfectoral

A l'issue de ces consultations, un arrêté préfectoral initiera la mise en application du Schéma sur le territoire pour les dix prochaines années. Les actions enclenchées devront permettre d'atteindre les objectifs fixés par la Commission Locale de l'Eau qui s'inscrivent dans le cadre des politiques nationale et européenne.

• La mise en œuvre : tout le monde se jette à l'eau !

Pour que le SAGE ne reste pas un simple document, mais soit suivi d'actions, il est important de continuer à sensibiliser la population et d'engager des travaux qui auront pour objectif

l'amélioration de la qualité de l'eau.

La restauration des cours d'eaux a commencé, il faut poursuivre avec d'autres actions qui permettront de réduire les concentrations de pesticides, par exemple.

Ensemble, participons à cette démarche ambitieuse du SAGE Layon Aubance, il y a va de l'intérêt collectif présent et à venir.

Dominique PERDRIEU,
Président de la CLE.



Sommaire

- Page 2
Gestion de l'eau en Layon Aubance
- Page 3
Mot-CLE
- Page 4
Actualité des Syndicats de Bassin
- Page 5
Le végétal au secours du patrimoine aquatique
- Page 6
Tableau de bord du SAGE

Actualités pour la participation des "grands" et des "petits"

• **Le concours de dessin** organisé par la Commission Locale de l'Eau à la rentrée 2004 a été un succès par la qualité des dessins réalisés par près de 500 élèves des classes de CM1-CM2 du territoire. Les cinq classes lauréates sont les suivantes :

- Ecole Bellevue, Murs-Erigné
- Ecole de Concouren-sur-Layon
- Ecole de Vauchrétien (2 classes)
- Ecole Saint-Victor de Saint-Laurent-de-la-Plaine



Remise des prix du concours de dessin (mars 2005)

• **Le projet de SAGE** est mis à disposition dans toutes les mairies du 29 septembre au 30 novembre 2005 pour que vous puissiez nous donner votre avis (les documents sont disponibles sur le site national des SAGE : www.sitesage.org).

• **12e Rendez-Vous du Bocage** : participation de la CLE à l'organisation et l'animation de la manifestation, les 18, 19 et 20 novembre 2005 à La Tourlandry. Nous vous attendons nombreux à notre stand !



L'organisation de la gestion de l'eau dans les bassins versants du Layon et de l'Aubance

La gestion de la ressource en eau est pilotée par de nombreux organismes, chacun disposant de compétences qui lui sont propres. Cette répartition est issue des nombreux usages de l'eau, des différents milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, nappes souterraines...) et des rôles (législation, protection, valorisation...).

Les Syndicats de Bassin (Layon, Hyrôme et Aubance) :

- entretien et restauration des milieux aquatiques,
- animation de la CLE, information et sensibilisation des acteurs.

Les services de l'Etat (DDAF, DIREN, DDASS, DDE...) :

- police de l'eau (respect des réglementations),
- assistance pour les travaux de gestion de l'eau auprès des collectivités,
- veiller au respect des préconisations du SAGE.

Agence de l'Eau Loire-Bretagne :

- appui technique et financier pour la gestion des milieux aquatiques et de l'eau,
- recueil des redevances liées à l'utilisation de la ressource en eau.

Les Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) :

- captage, traitement et distribution d'une eau potable de qualité.

Les Fédérations de Pêche et de Chasse de Maine et Loire :

- appui technique pour l'entretien et la restauration des milieux aquatiques,
- sensibilisation et information du grand public.

Les Communes ou les Communautés de Communes :

- compétences en matière d'assainissement collectif et non collectif,
- participation à la restauration des milieux sur leur territoire.

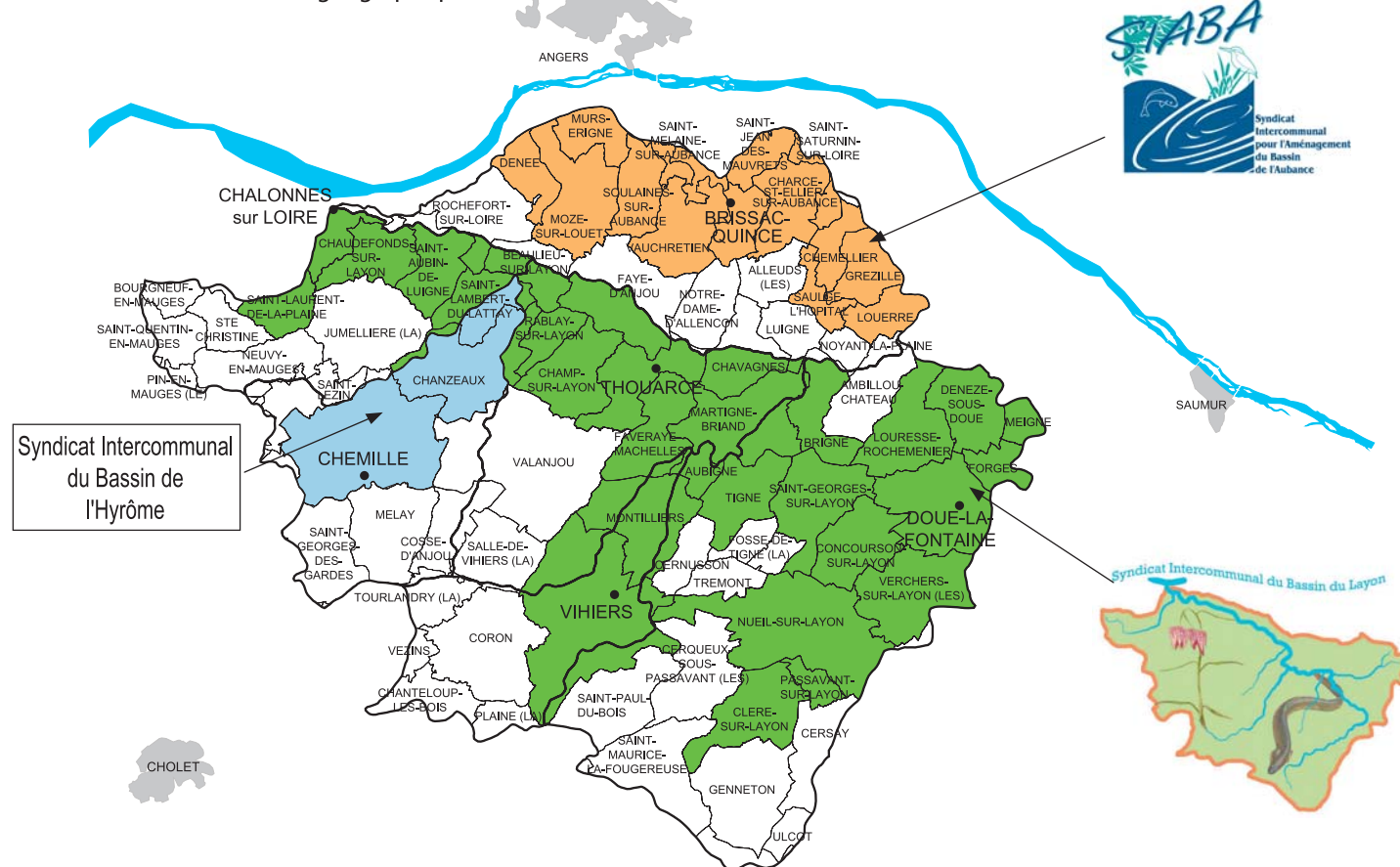
La Commission Locale de l'Eau :
elle élabore, suit le SAGE et
sensibilise les acteurs et les usagers
du patrimoine eau.



Préconisations, actions et objectifs.

Comme le montre la figure ci-dessus, la Commission Locale de l'Eau est au cœur de la gestion de l'Eau dans le cadre du SAGE. Mais elle ne possède pas des statuts qui lui permettent de réaliser des actions, c'est pourquoi, les 3 syndicats de bassin (Aubance, Hyrôme et Layon) ont signé une convention afin de porter la CLE. Ces 3 structures seront les principaux maîtres d'ouvrage des actions de restauration des milieux aquatiques et de communication.

Actuellement, ils s'organisent en Syndicats de Bassins en intégrant de nouvelles communes ou communautés de communes. Ils étendent ainsi leur compétence sur un territoire plus important jusqu'à couvrir l'ensemble des bassins concernés. La carte ci-dessous montre l'état de cette extension géographique en 2005.



Les détergents

Une avancée pas suffisante en Europe.

Mais à chacun d'entre nous d'agir dans notre quotidien.

Pour bien comprendre

Les substances contenues dans les produits détergents sont très résistantes, elles provoquent ainsi de lourds dégâts sur l'environnement. Par définition, un détergent est un produit qui nettoie et qui contient d'autres substances chimiques qui vont se transformer en entrant en contact avec l'environnement.

La nouvelle réglementation européenne du 31 mars 2004 s'attaque enfin aux conséquences de cette transformation mais ne règle pas en totalité le problème. En France, la réglementation n'imposait qu'une biodégradation primaire des tensioactifs, c'est-à-dire celle de la molécule sans tenir compte des transformations issues de la dégradation !

Si le nouveau règlement européen s'intéresse à la biodégradabilité totale, c'est-à-dire de la molécule et du produit transformé, il n'exige que 60% de biodégradabilité totale, avec des dérogations possibles pour les industriels lessiviers.

Quelques conseils pour mieux consommer

Les détergents, pour être performants, contiennent un tensioactif qui possède un "pouvoir lavant". Parmi eux, les tensioactifs

non biodégradables, à base de pétrole, qui résistent aux bactéries des installations de traitement des eaux usées et se retrouvent dans l'environnement, notamment dans les milieux aquatiques. Il existe également ceux à base de végétaux qui peuvent se dégrader à 99%.

Actuellement, la France tolère des tensioactifs non biodégradables dans la limite de 10% du produit (précisé sur l'étiquette). En attendant une réglementation plus respectueuse de l'environnement, on peut toujours :

Préférer les produits portant l'Ecolabel Européen

Ces produits ont une incidence réduite sur les milieux aquatiques, ils ne contiennent ni certaines substances dangereuses (comme le tensioactif alkyl phénol éthoxylate (APEO)), ni certains parfums contenant des composés aromatiques nitrés, ni l'EDTA, ni des ingrédients classés cancérigènes, toxiques du point de vue des capacités de reproduction ou mutagènes.

Ils possèdent une certaine biodégradabilité (ces produits n'excluent pas entièrement les phosphates mais limitent les substances toxiques et peu biodégradables).

Ils utilisent également moins d'emballage et sont aussi efficaces que des produits "classiques".

Respecter les doses

Stop aux idées reçues ! Beaucoup de mousse ne signifie pas que le linge ou la vaisselle

le soit mieux lavé. Aujourd'hui, les détergents sont très efficaces à faible quantité ! Il est donc important de lire la notice et de suivre les indications.

Nicole CHUPIN
Association Consommation,
Logement et Cadre de Vie (CLCV),
Membre de la Commission Locale de l'Eau



Eco LABEL

Qu'est-ce qu'un tensioactif ?

Il est utilisé pour ses pouvoirs "mouillants" (étalement du liquide, pénétration dans les tissus), "émulsifiants" (séparation du gras et des fibres ou du sol emprisonné dans des gouttelettes d'eau), "dispersant" (les gouttes de gras remontent à la surface) et "moussant".

Le pré-diagnostic environnement ?

... plus de 200 entreprises ont déjà fait le pas avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Maine et Loire

Nombreux sont les professionnels qui s'interrogent sur leur gestion environnementale. "Comment stocker mes déchets en toute sécurité ?", "comment me débarrasser de mes déchets ?", "diminuer mes coûts énergétiques ?", "ai-je le droit de rejeter mes effluents liquides dans les égouts ?", "mon activité est-elle soumise à une réglementation spécifique ?" ...

Le pré-diagnostic environnement proposé par votre Chambre des Métiers et de l'Artisanat, permet de répondre à toutes ces questions.

Il consiste à établir, dans les entreprises volontaires, un état des lieux de l'activité au regard de l'environnement (eau, air, bruit, déchet). Il permet d'observer et

d'analyser le processus de fabrication, les sortants de l'entreprise, les zones de stockage des déchets autant sur les aspects qualitatifs que quantitatifs. Les points forts et les axes d'amélioration sont ainsi soulignés et le chef d'entreprise dispose d'actions préventives et correctives adaptées à son activité et dimensionnées à son entreprise.

Pour ceux qui souhaitent mettre en avant leurs efforts auprès de leur clientèle, votre Chambre de Métiers propose également des outils de communication adaptés aux métiers. Alors venez rejoindre les 200 artisans qui font déjà de l'environnement un atout commercial.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Département développement des entreprises
Contact : 02.41.22.61.00 ou 02.41.22.61.16



Imprimeries

Réparation automobiles

Pressings



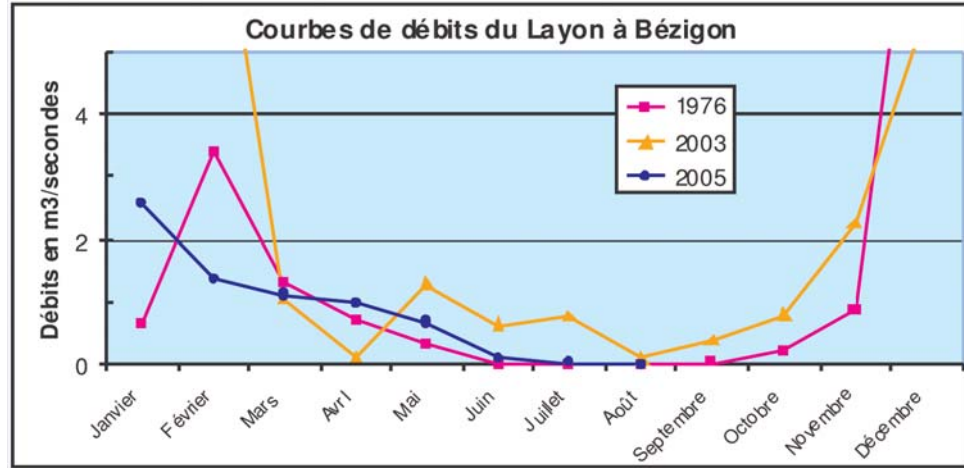
reflexnature

Photographes



Quand l'eau devient rare !

Nous en parlons beaucoup cette année, la sécheresse a encore atteint des records qui se font sentir sur nos cours d'eau, le Layon et l'Aubance n'ont pas été épargnés. Un hiver marqué par une absence totale de crue et un déficit en eau prononcé ont entraîné des débits presque aussi faibles que ceux de 1976 (graphique ci-dessous).



L'effet cumulé des années sèches de 2003 et 2004 a très vite eu raison du Layon. Celui-ci n'étant alimenté par aucune réelle source toute l'année (hormis le Ruisseau des Fontaines de Doué), les débits ont atteint des seuils de fin d'été dès le mois de juin!

Des interruptions d'écoulement ont été observées et des cas de mortalité de pois-

sons ont été relevés sur l'ensemble du Layon. Ce phénomène est essentiellement induit par un manque d'oxygène dans une eau surchauffée atteignant parfois les 25°C !

Parallèlement, l'eutrophisation a été importante dans cette eau chaude et "bourrée" d'éléments nutritifs. Des lentilles

vière et dans la nappe alluviale (respect de la réglementation),

- la préservation, voire la restauration des zones humides, qui restituent leur eau tout au long de l'année,

- la restauration d'une végétation bordant les rivières limite le réchauffement de l'eau et son évaporation,

- le rétablissement d'un libre écoulement des eaux évite leur stagnation et leur réchauffement.

Toutes ces mesures sont préconisées par le SAGE Layon Aubance, et elles seront appliquées sur le bassin afin de préserver notre patrimoine Eau devenu précieux.

Le Layon amont en période d'étiage



Hyrôme, l'heure du bilan.

En 2000, le Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Hyrôme signalait avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne un Contrat Restauration et Entretien du lit et des berges de l'Hyrôme. Il dressait un programme d'actions sur l'ensemble du cours d'eau entre Chemillé et Saint-Lambert-du-Lattay :

- restauration et entretien de la végétation en berges,
- amélioration des ouvrages,
- suivis des impacts,
- communications autour des travaux...



L'Hyrôme au lieu-dit de Point (Chanzeaux)

Après 5 années de travaux consécutifs, le CRE arrive à terme. Il est donc nécessaire de dresser un bilan complet de l'état du cours d'eau et de faire le point sur les actions engagées. Certaines ont été intégralement réalisées comme l'entretien de la végétation qui a fait l'objet de 2 passages sur tout le cours d'eau. Mais d'autres, comme les aménagements d'ouvrages n'ont pu être entièrement effectuées.

L'Hyrôme au lieu-dit du Moulin du Petit Débit (Chemillé)



Aussi, pour évaluer l'impact de ce contrat, une étude va être réalisée. En plus de dresser l'état des lieux physiques,

Vallée de l'Hyrôme au lieu-dit la Roche Jeannette (Chemillé)



elle s'attachera à recueillir les avis des différents acteurs (élus, riverains, pêcheurs...) sur ces actions.

De ce bilan, seront définis des préconisations et de nouveaux objectifs dans le but de mettre en oeuvre un nouveau contrat avec l'Agence de l'Eau, mais qui porterait sur l'ensemble du bassin de l'Hyrôme, en cohérence avec les préconisations du SAGE Layon Aubance.